

Compte-rendu des délibérations séance du 12/04/2012.

L'an 2012 et le 12 AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de sept (7) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mme : DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : HEINDEL Michel, DIDIER Gilles, MARCHAL Patrick, DARGENT Hervé

Excusés : Mr GRUJARD Marc a donné procuration à Mr DIDIER Gilles et Mr CEVALTE Jérôme a donné procuration à Mr MARCHAL Patrick

Votants : 9

Date de la convocation : 07/04/2012

Date d'affichage : 07/04/2012

Secrétaire : Elue à l'unanimité : DODDS Jennifer

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le maire Confie au 2^{ème} Adjoint DIDIER Gilles la présidence du Conseil pour le vote des C.A.2011

Par 7 voix pour et 2 abstentions (Mrs HEINDEL et DELAMOTTE), le Conseil accepte les CA 2011

BUDGETS	SECTIONS *	TOTAUX	RESULTATS
ASSAINISSEMENT	FD	0	+340.78
	FR	340.78	
	ID	0	0
	IR	0	
EAU	FD	23 613,55	+ 6 520,61
	FR	30 134,16	
	ID	9 658,41	+ 15 043,97
	IR	51 115,20	
FORET	FD	124 518,89	+ 108 646,67
	FR	233 165,56	
	ID	110 767.47	-92 472,47
	IR	18 295,00	
COMMUNE	FD	108 753,40	+ 92 232,03
	FR	200 985,43	
	ID	82 424,45	- 26 846,61
	IR	55 577,84	

Affectation des résultats :

- budget principal : apurement du déficit pour 26 846,61 € et compte tenu du reste à réaliser en dépenses de 500 € : affectation au 1068 de 27 346,61 € et report de 56 252,54 € en à nouveau créateur.
- Budget forêt : apurement du déficit de 92 472,47 € et compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 41 088 € et 24 956 € en recettes : affectation au 1068 pour 108 604,47 € et report de 42,20 € en à nouveau créateur.

2 - CONTRIBUTIONS DIRECTES

Par 8 voix pour et 1 contre (Mr Heindel) le Conseil décide d'augmenter les taux des contribution directes de 1 %, soit pour l'année 2012 :

Taxe d'habitation = 15,89 %

Foncier bâti = 9,10 €

Foncier non bâti = 17,70 %

CFE = 15,27 %

Produit attendu de 29 584 € au lieu de 29 088 €, soit une augmentation de 496 €

- **3 – BUDGETS PRIMITIFS 2012**

Par 8 voix pour 1 abstention (M. Heindel), le Conseil municipal approuve les budgets principal, de la forêt et de l'eau. Et par 8 voix pour et 1 contre (M. Heindel) le CM approuve le budget assainissement

budgets	Section fonctionnement	Section investissement
assainissement	340,78	0
eau	37 408,42	37 340,39
forêt	148 020,20	164 692,47
commune	174 060,62	92 328,23

*** SUBVENTIONS ACCORDEES**

A l'unanimité, Le CM décide d'attribuer aux associations suivantes une subvention en 2012:

associations	Montants	Conditions d'attribution
ADMR	100	
ADAPEI	100	
ASS FAMILLES RURALES	100	Pour la ruche uniquement : attribution si des enfants de Sauville sont accueillis à la ruche en 2011
Souvenir français	25	
Pompiers du Chenois	100 200 €	Annuelle + rassemblement départemental

Groupe de majorettes « les Amazones »	60	Pour le 14 juillet
---------------------------------------	----	--------------------

- **AMORTISSEMENTS :**

Lors de la réunion du 28/03/2011, le CM avait décidé d'amortir à compter de 2012

- matériel de transport sur 10 ans
- matériel technique (épareuse) sur 5 ans
- document d'urbanisme (carte communale) = 3 ans

Après en avoir délibéré, le CM rapporte une partie de cette délibération et décide d'amortir ces biens à compter de 2010.

4) EXPLOITATION DES CHABLIS

A l'unanimité le Conseil municipal, demande le martelage des chablis, la vente des grumes en bois façonnés bord de route et la vente des houppiers et petits pieds en bloc.

Monsieur le Maire donne connaissance des ventes de bois réalisées en 2012 :

PARCELLES	ESSENCE	QUANTITE EN M3	PRIX DU M3	PRIX HT
15	HETRE	62,060	52,64	3 267 €
15	CHENE	41,500	72,28	3 000 €
DIVERSES	CHENE	145,420	96,74	14 069 €
DIVERSES	CHARME	17,750	45,18	802 €
DIVERSES	FRENE	138,740	75,32	10 450 €
8	CHENE	447,630	138,50	62 000 €
TOTAL DES VENTES				93 587 €

Il reste à mettre en vente, environ 2 000 tonnes de trituration (2 mètres) pour une estimation de 68 000 €.

Et environ 100 m3 de grumes de bois d'œuvre en chablis. L'estimation ONF n'est pas terminée

5) TRAVAUX 2012

- **renforcement route de Villotte – couche de roulement**

Les crédits nécessaires ont été votés en 2011.

L'appel d'offres à eu lieu dernièrement et la commission d'appel d'offres à ouvert les plis le 29/03/2012. 10 entreprises ont demandé un dossier ; 7 ont répondu.

L'entreprise STPI de Ronchamp (70) est retenue au prix de 28 770 € HT.

- * **Columbarium et ossuaire**

Monsieur le Maire propose l'installation d'un columbarium et d'un ossuaire au cimetière

Il a reçu plusieurs propositions et souhaite s'informer davantage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir un dossier de demande de subvention exceptionnelle près du Département, au titre des travaux divers d'intérêt local.

- * **Aire de jeux**

Le projet n'est pas défini ; Monsieur le Maire demande un accord de principe au CM qui accepte à l'unanimité. A cet effet, il demandera avis près des parents de jeunes enfants avant de lancer l'appel d'offres.

6) **ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Le Centre de gestion engage une renégociation du contrat groupe souscrit près de la CNP ;

Le Maire a donné mandat au centre de gestion pour consulter pour le compte de la collectivité un contrat d'assurance statutaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition.

7) **ACCESSIBILITE**

Chaque collectivité doit réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). La Communauté de Communes de Bulgnèville propose de faire réaliser un pré-diagnostic concernant la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics d'une part, et du cadre bâti d'autre part, au bénéfice de chacune des communes membres de l'espace communautaire.

A l'unanimité, le Conseil accepte de se joindre au groupement de commandes et de confier la coordination à la Communauté de Communes.

8) **DIVERS**

- **EAU :**

Suite au manque d'eau de l'année passée, il a fallu acheminer de l'eau d'Urville. Monsieur le Maire d'Urville ne souhaite plus nous fournir de façon illimitée l'eau dont nous avons besoin. Il veut pomper à des heures précises avec des quantités maximum.

Devant ce problème, Monsieur le Maire a invité les membres de la commission de l'eau, la DDT, le Conseil Général, l'ARS et l'Agence de l'eau en mairie le jeudi 05 avril afin d'envisager une solution pouvant dans un premier temps pérenniser nos besoins et dans un avenir proche garantir l'autonomie de la commune sans avoir recours à Urville, afin d'envisager l'augmentation de la population (si construction d'un lotissement) et des bâtiments d'élevage.

Monsieur le Maire envisage la création d'un forage à proximité du château d'eau et a rencontré un hydro géologue. Le GAEC du SOLEIL LEVANT ayant un forage dans ce secteur, l'ARS propose de procéder à une analyse complète de cette eau afin de connaître la potabilité de la nappe du rhétien .

En parallèle, les différentes administrations rencontreront les communes de VRECOURT et URVILLE pour connaître leurs difficultés, et à l'issue organiseront une ultime réunion tripartite.

Les travaux sur la nouvelle conduite d'eau d'Urville sont en cours. Par convention, chaque commune doit y participer, mais Monsieur le Maire d'Urville n'a encore pas donné de détail sur les participations de chacun. (environ 4 500 € pour Sauville), préférant conserver l'entière maîtrise de la distribution d'eau.

Le Conseil prend note du compte rendu et accepte qu'une analyse d'eau de la nappe du rhétien soit réalisée.

- **SMIC**

Le Conseil accepte la prise en charge budgétaire pour 2012 de 116,98 € au Syndicat d'informatisation communale dans le Département des Vosges et émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de GRAND

- **CEREMONIE DU 08 MAI**

Elle se déroulera à partir de 9 h 30 au monument aux Morts avec la participation de l'association patriotique des Anciens Combattants du canton de Bulgnèville, de Messieurs FRANQUEVILLE et GERECKE, des conseillers municipaux, de la fanfare de Bulgnèville et des porte-drapeaux. (avec appel aux Morts)

Le responsable cantonal des Anciens Combattants souhaiterait que la commune mette en place un mât et d'un drapeau au Monument aux Morts et demande si il est possible de trouver une personne qui accepterait d'être porte-drapeau pour Sauville (les femmes sont admises).

- **14 JUILLET**

Le Maire informe que la cérémonie au Monument aux Morts sera supprimée puisque remplacée par la cérémonie du 08 mai devenue traditionnelle.

Les festivités habituelles de l'après-midi débuteront à 14 h 45 par une prestation des majorettes de Bulgnèville.

- **SMDEV**

Les conseillers ont pris connaissance du courrier du 09/03 concernant les marchés du Syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges qui faisaient l'objet d'un recours par une entreprise vosgienne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 30